

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 05/06

AFR 59/001/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

UGANDA

Joel Lubangakene (h), soldat

Londres, le 6 janvier 2006

Le 2 janvier, un tribunal militaire a condamné Joel Lubangakene, soldat, à être exécuté par pendaison pour avoir tué par balle un étudiant de dix-huit ans, le 26 décembre, dans le nord de l'Ouganda. Selon certaines sources, la peine risque d'être appliquée le 8 janvier. Le président Museveni est habilité à la commuer.

D'après les informations recueillies, Joel Lubangakene a affirmé qu'il avait tué cet étudiant, Ojok Ojara, dix-huit ans, sur l'ordre de son supérieur hiérarchique, auquel il ne pouvait désobéir. Toutefois, le tribunal, partageant le point de vue du représentant du ministère public, aurait estimé que les soldats n'étaient tenus d'obéir aux ordres que s'ils étaient conformes au droit, et qu'un tel ordre ne l'aurait pas été. Il aurait ajouté que Joel Lubangakene avait menti et qu'il n'avait pas tué Ojok Ojara parce qu'il en avait reçu l'ordre, mais de sa propre initiative.

L'audience a eu lieu devant un tribunal composé de 11 membres, dans le camp de Lalogi, où l'homicide aurait eu lieu.

Le camp de Lalogi héberge environ 300 000 personnes qui ont été chassées de leur foyer par la *Lord's Resistance Army* (LRA, Armée de résistance du Seigneur), mouvement qui opère dans la région depuis le milieu des années 80.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés

ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhortez le président Museveni à commuer la peine capitale sous le coup de laquelle se trouve Joel Lubangakene, celui-ci, selon les informations recueillies, étant sur le point d'être exécuté.

APPELS À :

Président de la République :

Kaguta Yoweri Museveni
President of the Republic
Office of the President of Uganda
Parliament Building
PO Box 7168, Kampala, Ouganda
Fax : +256 41 346 102

Courriers électroniques : aak@statehouse.go.ug

Formule d'appel : *Your excellency*, / Monsieur le Président de la République,

COPIES À :

Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles :

Hon. Kiddhu Makubuya
Attorney General and Minister of Justice
Ministry of Justice and Constitutional Affairs,
Parliament avenue, PO Box 7183, Kampala, Ouganda
Fax : + 256 41 254 829

Courriers électroniques : mojca@africaonline.co.ug

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Ouganda dans votre pays.

Commandant de l'armée ougandaise :

Lieutenant-General Aronda Nyakairima
P.O. Box 132
Bombo, Ouganda
Fax : + 256 41 356 641

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*